Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_46_2-DE

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

Délibération n°46-2026 8 juillet 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à la commission consultative paritaire.

Séance du : 8 juillet 2026
Date de la convocation : 30 juin 2026
Président de séance : Fabrice PANNEKOUCKE
Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 27

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 25

- Collège des affiliés : 20

Danièle BEAUX-SPEYSER, Arthur BOIX-NEVEU, Vincent BOULNOIS, Jean-Marc BUTTARD, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, Jean-Marc DRIVET, François DUNAND, Christian EXCOFFON, Nathalie FONTAINE, Jean-Pierre GUILLAUD, Valentin HACHET, Chantal MARTIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Colette PIGNIER, Philippe ROLLET, Stéphane ROULET, Lucien SPIGARELLI, Jean-Maurice VENTURINI, Céline YACONO

- Collège spécifique : 5

Michelle BRAUER, Sandrine DESROCHES-AFCHAIN, Pascale GAGNIEUX, Alain MOUGNIOTTE, Olivier THEVENET

Etaient représentés : 2

- Collège des affiliés : 1

Béatrice SANTAIS (pouvoir à Nathalie FONTAINE)

- Collège spécifique : 1

Christian GRANGE (pouvoir à Stéphane ROULET)

Etaient présents ou représentés : 27
Nombre de votants : 27

Était excusé M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

Cdg 73 · Parc d'activités Alpespace · 113, voie Albert Einstein · Francin · 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04 79 70 22 52 · Fax : 04 79 70 84 84 · www.cdg73.fr · contact@cdg73.fr

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_46_2-DE

DELIBERATION N° 46-2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics à la commission consultative paritaire.

Monsieur le Président rappelle que la commission consultative paritaire (CCP) est l'instance paritaire de dialogue social et de représentation des agents contractuels de droit public des collectivités.

Elle émet des avis ou des propositions sur des décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels et sur toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle.

La CCP est obligatoirement consultée notamment sur :

- les décisions de licenciement (pour inaptitude physique, pour insuffisance professionnelle et dans l'intérêt du service),
- les demandes de révision du compte rendu d'entretien professionnel présentées par les agents,
- les recours formulés par les agents relatifs à l'exercice des fonctions (télétravail, temps partiel) ou à la formation professionnelle (action de formation professionnelle tout au long de la vie et utilisation du compte personnel de formation).

La CCP siège également en formation disciplinaire et doit être saisie préalablement à toute sanction disciplinaire d'exclusion temporaire de fonctions et de licenciement.

En application des dispositions de l'article R272-11 du code général de la fonction publique « Les représentants des collectivités et établissements (...) au sein de la commission consultative paritaire placée auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du Centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative paritaire ».

Le Président du Centre de gestion ou son représentant préside de plein droit la CCP. Le conseil d'administration doit par conséquent désigner 7 représentants titulaires et 8 suppléants.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_46_2-DE

DESIGNE les représentants des collectivités et des établissements à la commission consultative paritaire placée auprès du Centre de gestion de la Savoie conformément au document annexé à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fait à Porte-de-Savoie,
Le 8 juillet 2026
Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 073-287312011-20260708-DEL_2026_46_2-DE

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Président : Fabrice PANNEKOUCKE

Titulaires
François DUNAND, Maire délégué de Feissons-sur-Isère - La Léchère
Nathalie FONTAINE, Maire de Méry
Béatrice SANTAIS, Maire de Montmélian
Arthur BOIX-NEVEU, Maire de Barberaz
Jean Francois CLARAZ, Maire de La Table
Colette PIGNIER, Adjointe au Maire de Grésy-sur-Aix
Dominique ASSIER, Conseiller municipal de Fréterive

Suppléants
Jean-Marc BUTTARD, Maire d'Avrieux
Danièle BEAUX-SPEYSER, Maire de Drumettaz-Clarafond
Chantal MARTIN, Maire de Moûtiers
Donatienne THOMAS, Maire des Belleville
François GAUDIN, Maire de Grésy-sur-Isère
Dominique CHAPUIS, 1ère adjointe au Maire de Courchevel
Céline YACONO, Maire de Pont-de-Beauvoisin
Mathieu BERTOLINI, Adjoint au Maire d'Ugine